



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Personnel

Question écrite n° 8410

### Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les infirmieres municipales des centres communaux d'action sociale des services medico-sociaux et scolaires et des services de la petite enfance. Ces personnels souhaitent que soit prise en consideration, dans un statut unique national, leur qualification d'infirmiere diplomee d'Etat. Ils reclament en particulier l'etablissement, dans la partie du statut de la fonction publique territoriale concernant la sante, d'une nouvelle grille indiciaire qui tienne compte de leurs annees d'etudes (bac + 3) et des responsabilites importantes qu'ils assurent en matiere de prevention, soin, education sanitaire des personnes et de gestion administrative. Ils estiment que leur qualification et leurs responsabilites les placent au meme niveau que les attaches territoriaux, soit dans la categorie A a l'indice brut de depart 340. Elle lui demande s'il entend prendre en compte ces legitimes revendications.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement s'est engage a poursuivre la construction statutaire de la fonction publique territoriale qui concerne notamment les emplois de la filiere medico-sociale pour lesquels des projets de statuts devraient pouvoir etre presentes dans le courant du premier semestre 1989. Cette reflexion devra s'articuler avec les etudes portant sur les conditions de recrutement et les modalites de carriere existantes des personnels soignants relevant de l'ensemble des fonctions publiques, qui se sont engagees entre les differents ministeres interesses. Ces travaux permettront, a partir de l'etude des fonctions et des caracteristiques statutaires existantes de l'ensemble des personnels concernes, et notamment des infirmieres employees par les collectivites territoriales, de degager des perspectives de carriere claires et motivantes pour ces agents. Dans l'immediat, des conversations vont s'engager avec les representants de ces personnels pour examiner les conditions dans lesquelles, dans l'attente de la publication des cadres d'emplois, une amelioration de leur carriere pourrait etre envisagee.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacquaint Muguette](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8410

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire :** interieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 1989, page 339